



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 mars 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Quarante-huitième session

1er-12 mars 2004

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

### Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » :
  - a) Bilan de l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les organismes des Nations Unies;
  - b) Questions nouvelles, tendances et approches novatrices des problèmes qui ont des répercussions négatives sur la condition de la femme ou sur l'égalité entre les sexes;
  - c) Réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives :
    - i) Le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes;
    - ii) Égalité de participation des femmes à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits.
4. Communications relatives à la condition de la femme.
5. Suite donnée aux résolutions et décisions du Conseil économique et social.
6. Ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-huitième session.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.



## **Annotations**

### **1. Élection du Bureau**

L'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit qu'au début de la première séance de ses sessions ordinaires, la Commission élit, parmi les représentants de ses membres, un président, un ou plusieurs vice-présidents et, au besoin, d'autres membres. À sa quarante-huitième session, la Commission a élu, en plus du Président, quatre Vice-Présidents, dont un vice-président rapporteur.

Dans sa résolution 1987/21, le Conseil a recommandé qu'en vue de renforcer l'efficacité des travaux de la Commission, les membres du Bureau soient élus pour un mandat de deux ans. Les membres du Bureau élus à la quarante-huitième session continueront donc d'exercer leurs fonctions pendant la quarante-neuvième.

Conformément à sa décision 2002/234 et afin de rationaliser le fonctionnement de la Commission et d'assurer la continuité des travaux de ses bureaux successifs, le Conseil a décidé qu'à partir de sa quarante-septième session, en 2003, celle-ci tiendrait la première séance de sa session ordinaire suivante dès la clôture d'une session ordinaire, à seule fin d'élire son nouveau président et les autres membres de son bureau, conformément à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil.

La première séance de la quarante-huitième session s'est donc tenue immédiatement après la clôture de la quarante-septième session et la Commission a alors élu le Président et les autres membres de son bureau pour les quarante-huitième et quarante-neuvième sessions.

Les membres de la Commission dont le mandat expire entre la fin de la quarante-huitième session et celle de la cinquante et unième figurent à l'annexe III du présent document et ceux dont le mandat expire entre la fin de la quarante-neuvième et celle de la cinquante-deuxième, à l'annexe III.

### **2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

L'article 7 du règlement intérieur dispose qu'au début de chaque session, la Commission, après avoir élu le Bureau, adopte l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Par sa décision 2003/237, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-huitième session de la Commission.

Les préparatifs de la quarante-huitième session de la Commission ont été menés conformément aux conclusions concertées 1996/1 relatives aux méthodes de travail. En conséquence, le Bureau de la Commission a tenu plusieurs réunions, ainsi que des réunions de consultation avec toutes les délégations intéressées le 15 décembre 2003 et le 13 janvier 2004, afin d'examiner l'organisation des travaux et les méthodes de travail pour la session.

Une partie du temps disponible devrait être réservée à un débat général. Afin d'assurer une large participation, il est recommandé que le temps de parole des gouvernements, organisations intergouvernementales, organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales soit limité à 5 minutes et que les déclarations faites au nom de groupes n'excèdent pas 10 minutes, comme lors des sessions

précédentes. Il a également été recommandé lors des séances précédentes que les déclarations des organisations non gouvernementales soient intégrées au débat général, compte tenu de la localisation géographique de ces organisations, et que leur participation au débat général n'exclue pas qu'elles participent aux travaux des groupes de travail thématiques.

**3. Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »**

**a) Bilan de l'intégration dans les organismes des Nations Unies**

*Examen des méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme*

Dans sa résolution 57/270 B, au paragraphe 46, l'Assemblée générale a prié chaque commission technique d'examiner ses méthodes de travail afin de mieux assurer l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, estimant qu'une approche uniforme n'est pas indispensable, puisque chacune de ces commissions a un caractère qui lui est propre, tout en notant que des méthodes de travail modernes sont mieux à même de garantir l'examen des progrès accomplis dans l'application à tous les niveaux, sur la base d'un rapport sur leurs méthodes de travail contenant des recommandations que le Secrétaire général présentera à chaque commission technique et aux organes subsidiaires compétents du Conseil économique et social, conformément aux dispositions énoncées dans les textes respectifs et les décisions pertinentes prises par chaque organe; les commissions techniques doivent faire rapport au Conseil sur le résultat de cet examen en 2005 au plus tard. La Commission sera saisie d'un rapport sur ses méthodes de travail.

*Intégration d'une perspective sexospécifique dans tous les programmes et politiques du système des Nations Unies*

Au paragraphe 5 de la section III de sa résolution 1996/6, le Conseil a prié le Secrétaire général d'établir chaque année, au titre du point 3, un rapport sur les mesures prises pour appliquer et suivre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et sur les progrès qu'elles ont permis de réaliser en ce sens, ainsi que sur les progrès accomplis dans l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les travaux du système des Nations Unies. Cette demande a été plus récemment réitérée par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/148. La Commission sera saisie du rapport demandé.

*Examen approfondi et évaluation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale*

La Commission sera saisie d'un document de séance de la Conférence consacré à l'examen approfondi et l'évaluation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2005.

*Situation des Palestiniennes et aide à leur apporter*

Dans sa résolution 2003/42 sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter, le Conseil a prié la Commission de la condition de la femme de continuer à suivre et à faciliter la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, en particulier du paragraphe 260 concernant les femmes et les enfants palestiniens, et du Programme d'action de Beijing et du texte issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et a prié le Secrétaire général de garder la question à l'examen, d'aider les Palestiniennes par tous les moyens possibles et de soumettre à la Commission à sa quarante-huitième session un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution. La Commission sera saisie du rapport demandé.

*Situation des femmes et des filles en Afghanistan*

Dans sa résolution 2003/43 sur la situation des femmes et des filles en Afghanistan, le Conseil économique et social a demandé au Secrétaire général de continuer à suivre la situation des femmes et des filles en Afghanistan et de présenter à la Commission à sa quarante-huitième session un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de cette résolution. La Commission sera saisie du rapport demandé.

*Libération des femmes et des enfants pris en otage lors de conflits armés, y compris de ceux qui sont emprisonnés ultérieurement*

Dans sa résolution 46/1, la Commission a prié le Secrétaire général et toutes les organisations internationales compétentes de faire tout ce qui est en leur pouvoir en usant de tous les moyens à leur disposition pour faciliter la libération immédiate des femmes et enfants civils qui ont été pris en otage. Elle a en outre demandé au Secrétaire général d'établir, compte tenu des éléments d'information fournis par les États et les organisations internationales compétentes, un rapport sur la mise en oeuvre de cette résolution. La Commission sera saisie du rapport demandé.

*Plan de travail commun sur les droits fondamentaux des femmes*

Dans sa résolution 39/5, la Commission a demandé au Secrétaire général de veiller à ce que soit établi chaque année un programme de travail conjoint sur les droits fondamentaux des femmes pour le Centre pour les droits de l'homme et pour la Division de la promotion de la femme. Dans sa résolution 2003/44, la Commission des droits de l'homme a encouragé le Secrétaire général à veiller à l'application du plan de travail commun, à continuer à développer ce plan, en y consignant tous les aspects des travaux en cours et les leçons tirées, à répertorier les obstacles et difficultés, ainsi que les domaines qui se prêtent à une collaboration plus poussée, et à présenter ce plan à la Commission des droits de l'homme, à sa soixantième session, et à la Commission de la condition de la femme, à sa quarante-huitième session. La Commission sera saisie du plan de travail commun.

*Amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies*

Dans sa résolution 58/144 sur l'amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de présenter oralement à la Commission de la condition de la femme, à sa quarante-huitième session, une mise à jour sur l'application de cette résolution,

notamment en présentant des statistiques à jour sur le nombre et la proportion de femmes qui occupent des postes à tous les niveaux dans les diverses unités administratives de chacun des organismes des Nations Unies et sur les taux de diminution des effectifs ventilés par sexe, à tous les niveaux et dans toutes les unités administratives, ainsi que de la mise en oeuvre des plans d'action en matière de ressources humaines arrêtés par les départements, notamment pour parvenir à la réalisation des objectifs concernant l'équilibre entre hommes et femmes. La Commission entendra un compte rendu verbal de la Conseillère spéciale pour l'égalité des sexes et la promotion de la femme sur la résolution en question. La Commission sera également saisie, pour information, du rapport du Secrétaire général à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale sur l'amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies.

#### *Violence à l'égard des femmes*

Dans sa résolution 50/166 relative au rôle du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes (UNIFEM), l'Assemblée générale a prié le Fonds d'inclure dans ses rapports périodiques des informations sur la constitution d'un fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les actions nationales, régionales et internationales visant à faire disparaître la violence à l'égard des femmes, et de les porter à la connaissance de la Commission de la condition de la femme et de la Commission des droits de l'homme. La Commission sera saisie de ces informations.

#### *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*

Conformément à l'article 21.2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les rapports du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sont transmis à la Commission pour information. Le rapport du Comité sur les travaux de ses vingt-huitième et vingt-neuvième sessions et une note faisant état des résultats de la trentième session (12 janvier-30 janvier 2004) seront transmis à la Commission pour information.

#### *Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, 2004*

L'Assemblée générale, dans sa résolution 54/210, a prié le Secrétaire général d'actualiser l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement* et de la lui présenter à sa cinquante-neuvième session. Comme par le passé, une note sur la préparation de cette étude sera soumise au Conseil par l'intermédiaire de la Commission de la condition de la femme.

#### *Questions relatives au programme*

La Commission est saisie pour examen d'une note du Secrétaire général sur la préparation du cadre stratégique pour la période 2006-2007. À cet égard, l'attention est attirée sur la résolution 58/269 de l'Assemblée générale dans laquelle le Secrétaire général est prié d'établir et de présenter à l'Assemblée, à sa cinquante-neuvième session, un cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007 comportant un premier volet, à savoir un plan-cadre fixant les objectifs à long terme

de l'Organisation, et un deuxième volet, à savoir un plan-programme biennal destiné à remplacer l'actuel plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

La Commission est invitée à examiner le sous-programme relatif à la parité entre les sexes et à la promotion de la femme du projet de plan-programme biennal et à faire part de ses commentaires au Secrétaire général. Le projet de plan-programme, modifié comme il se doit, sera d'abord soumis au Comité du programme et de la coordination à sa quarante-quatrième session. Les recommandations de ce comité seront ensuite transmises à l'Assemblée générale lors de l'examen, à sa cinquante-neuvième session, du projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007 du Secrétaire général.

### **Documentation**

Méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme (E/CN.6/2004/2)

Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises et progrès réalisés pour ce qui est du suivi et de la mise en oeuvre de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle », s'agissant en particulier de l'adoption par les organes et organismes des Nations Unies d'une démarche tenant compte des sexospécificités (E/CN.6/2004/3).

Rapport du Secrétaire général sur la situation des femmes palestiniennes et l'aide à leur apporter (E/CN.6/2004/4)

Rapport du Secrétaire général sur la situation des femmes et des filles en Afghanistan (E/CN.6/2004/5)

Rapport du Secrétaire général sur la libération des femmes et des enfants pris en otages lors de conflits armés, y compris ceux qui sont emprisonnés ultérieurement (E/CN.6/2004/6)

Rapport du Secrétaire général sur le plan de travail commun à la Division de la promotion de la femme et au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (E/CN.4/2004/65-E/CN.6/2004/7)

Note du Secrétaire général transmettant les informations fournies par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme sur l'application de la résolution 50/166 de l'Assemblée générale (E/CN.6/2004/8)

Note du Secrétariat sur l'examen approfondi et l'évaluation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » en 2005 (E/CN.6/2004/CRP.2)

Note du Secrétariat transmettant les résultats de la trentième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (E/CN.6/2004/CRP.3)

Note du Secrétariat comportant un résumé des travaux préparatoires de l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement* (E/CN.6/2004/CRP.4)

Note du Secrétariat sur les propositions relatives au cadre stratégique du Secrétaire général pour l'exercice biennal 2006-2007 (E/CN.6/2004/CRP.5)

**Documentation transmise pour information**

Rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies (A/58/374)

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les travaux de ses vingt-huitième et vingt-neuvième sessions (A/58/38)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (A/58/341)

Note du Secrétaire général sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (A/58/168)

**b) Questions nouvelles, tendances et approches novatrices des problèmes ayant des répercussions négatives sur la condition de la femme ou sur l'égalité entre les sexes**

Dans sa résolution 1996/6, le Conseil économique et social a décidé que l'ordre du jour de la Commission comprendrait chaque année un point 3 b) consacré aux questions nouvelles, tendances et approches novatrices des problèmes ayant des répercussions négatives sur la condition de la femme ou sur l'égalité entre les sexes, et il a prié le Secrétaire général d'établir un rapport sur les nouvelles questions au titre de ce point sur demande de la Commission ou de son bureau. Aucun rapport n'a été demandé au titre de ce point.

**c) Réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives**

*Table ronde à haut niveau*

Dans sa décision 46/101, la Commission a décidé de prévoir, à partir de sa quarante-septième session, la possibilité d'organiser des tables rondes à haut niveau. Elle a autorisé le Bureau à arrêter, après consultation avec tous les États intéressés par l'intermédiaire des représentants des groupes régionaux, le nombre de ces tables rondes, le moment auquel elles se tiendront et les thèmes dont elles débattront. Lors d'une réunion informelle, le 13 janvier 2004, la Commission a décidé que le thème de la table ronde à haut niveau de la quarante-huitième session serait « Disparités et difficultés dans la mesure des progrès concernant le bilan et l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale par la Commission de la condition de la femme lors de sa quarante-neuvième session en 2005 ». Dans le cadre du point 3 c), la Commission sera saisie d'un guide de discussion sur la table ronde.

**Documentation**

Guide de discussion sur la table ronde à haut niveau. Note du Bureau (E/CN.6/2004/CRP.1)

*Questions thématiques*

Dans sa résolution 2001/4, le Conseil a adopté le programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période 2002-2006, comportant un calendrier de réalisation des objectifs stratégiques, les mesures à prendre dans les domaines critiques et les nouvelles mesures et initiatives. Pour 2004, les deux thèmes suivants

ont été retenus : « Le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes »; et « Égalité de participation des femmes à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits ». La Commission sera saisie des deux rapports du Secrétaire général sur ces questions thématiques et, notamment, des conclusions et recommandations émanant des réunions des groupes d'experts tenues sur ces thèmes.

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes (E/CN.6/2004/9)

Rapport du Secrétaire général sur l'égalité de participation des femmes à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits (E/CN.6/2004/10)

#### **4. Communications relatives à la condition de la femme**

Dans sa résolution 76 (V), le Conseil a mis en place une procédure selon laquelle la Commission est chargée de recevoir et d'étudier les communications relatives à la condition de la femme. Dans sa résolution 304 I (XI), le Conseil a décidé de modifier la résolution 76 (V) et prié le Secrétaire général de dresser, avant chaque session de la Commission, une liste des communications confidentielles et non confidentielles contenant un bref aperçu de la teneur de chaque communication.

Dans sa résolution 1983/27, le Conseil a réaffirmé que la Commission était habilitée à examiner les communications confidentielles et non confidentielles relatives à la condition de la femme et a autorisé celle-ci à désigner un groupe de travail chargé d'examiner ces communications et de préparer un rapport à l'intention de la Commission.

Dans sa résolution 1993/11, le Conseil a réaffirmé que la Commission était habilitée à lui présenter des recommandations sur les mesures à prendre au sujet des nouvelles tendances et formes de discrimination à l'égard des femmes révélées dans ces communications.

Dans sa décision 2002/235, afin d'accroître l'efficacité de la procédure de la Commission concernant les communications, le Conseil a décidé :

a) Qu'à compter de sa quarante-septième session, la Commission nommera à chacune de ses sessions les membres du Groupe de travail chargé des communications relatives à la condition de la femme pour la session suivante, afin que ceux-ci puissent se réunir de manière à permettre au Secrétariat de publier le rapport dans les trois jours suivant l'adoption de l'ordre du jour par la Commission;

b) De prier le Secrétaire général :

i) D'informer les gouvernements de chaque communication les concernant, qui sera examinée par la Commission et de leur donner au moins 12 semaines avant son examen par le Groupe de travail;

ii) De veiller à ce que les membres du Groupe de travail reçoivent à l'avance les listes de communications et, le cas échéant, les réponses des gouvernements dont ils devront tenir compte lors de l'établissement du rapport qu'ils soumettront à la Commission, pour examen.

Dans sa décision 47/102, la Commission a décidé qu'elle poursuivra l'examen des travaux futurs du Groupe de travail chargé des communications relatives à la condition de la femme et prié le Secrétaire général d'établir à cet effet un rapport, en ayant à l'esprit les travaux préliminaires qui ont eu lieu à la quarante-septième session de la Commission, et en ayant pris soin de recueillir par écrit les vues des États Membres sur la question. La Commission sera saisie du rapport demandé.

À la clôture de la quarante-septième session, la Commission a nommé les membres du Groupe de travail pour sa quarante-huitième session. La Commission sera invitée à nommer, avant la clôture de sa quarante-huitième session, les membres du Groupe de travail pour sa quarante-neuvième session.

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les travaux futurs du Groupe de travail chargé des communications relatives à la condition de la femme (E/CN.6/2004/11 et E/CN.6/2004/11/Add.1)

Note du Secrétaire général transmettant la liste confidentielle des communications relatives à la condition de la femme (E/CN.6/2004/SW/Communications List No. 38 et E/CN.6/2004/SW/Communications List No. 38/Add.1)

### **5. Suite donnée aux résolutions et décisions du Conseil économique et social**

La Commission sera saisie d'une lettre du Président du Conseil sur la suite à donner aux recommandations de politique générale formulées par le Conseil.

Dans sa résolution 2001/27, le Conseil économique et social a invité ses commissions techniques à contribuer de façon concise et pragmatique à son débat annuel de haut niveau et/ou à celui consacré aux questions de coordination. La Commission sera saisie d'une note du Secrétariat, contribution au débat annuel de haut niveau du Conseil de 2004, sur le thème « Mobilisation de ressources et promotion de l'environnement aux fins de l'élimination de la pauvreté dans le contexte de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 ».

#### **Documentation**

Lettre datée du 31 octobre 2003, adressée à la Présidente de la Commission de la condition de la femme par le Président du Conseil économique et social (E/CN.6/2004/12)

Note du Secrétariat, contribution au débat de haut niveau du Conseil économique et social de 2004 (E/CN.6/2004/CRP.6)

### **6. Ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session de la Commission**

Conformément au paragraphe 3 de la résolution 1894 (LVII) du Conseil et en application de la décision 2003/237 de ce dernier, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa quarante-neuvième session, précisant les documents qui seront présentés au titre de chaque point de l'ordre du jour et la décision de l'organe délibérant qui en a autorisé l'établissement.

**7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-huitième session**

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, la Commission présentera au Conseil un rapport sur les travaux de sa quarante-huitième session.

## Annexe I

### Projet d'organisation des travaux

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
<b>Lundi 1er mars</b>		<i>Ouverture de la session</i>
Matin	2 Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	Présentation des rapports suivie d'un débat
	3 Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI <sup>e</sup> siècle »	Débat général
Après-midi	3 c) Réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives	Table ronde de haut niveau sur le thème : « Disparités et difficultés dans la mesure des progrès concernant le bilan et évaluation de l'application du Programme d'action de Beijing et des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale par la Commission de la condition de la femme à sa quarante-neuvième session en 2005 »
<b>Mardi 2 mars</b>		
Matin	3 c) ii) Égalité de participation des femmes à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits	Groupe d'experts : présentation et débat
Après-midi	3 c) i) Le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes	Groupe d'experts : présentation et débat
<b>Mercredi 3 mars</b>		
Matin	3 ( <i>suite</i> )	Débat général
Après-midi	3 ( <i>suite</i> )	Débat général
<b>Jeudi 4 mars</b>		
Matin	3 ( <i>suite</i> )	Débat général
Après-midi	3 a) Bilan de l'intégration dans les organismes des Nations Unies	Méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
		Examen et évaluation du Programme d'action de Beijing et des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle »
	4	Travaux futurs du Groupe de travail sur les communications relatives à la condition de la femme
	5	Suivi des résolutions et décisions du Conseil économique et social
<b>Vendredi 5 mars</b>		
Matin	3	(suite) Consultations officieuses
Après-midi	3	(suite) Consultations officieuses
<b>Lundi 8 mars</b>		
Matin		Commémoration de la Journée internationale de la femme : « Les femmes et le VIH/sida »
Midi à 13 heures	3	(suite) Consultations officieuses
Après-midi	3	(suite) Consultations officieuses
<b>Mardi 9 mars</b>		
Matin	3	(suite) Consultations officieuses
Après-midi	6	Ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session de la Commission
	3	(suite) Consultations officieuses
<b>Mercredi 10 mars</b>		
Matin	4	Communications relatives à la condition de la femme
		Séance privée de la Commission consacrée à l'examen du rapport du Groupe de travail chargé des communications
Après-midi	3	(suite) Consultations officieuses
<b>Jeudi 11 mars</b>		
Matin	3	(suite) Consultations officieuses
Après-midi	3	(suite) Décisions sur les propositions
	3	(suite) Consultations officieuses

---

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
<b>Vendredi 12 mars</b>		
Matin		Décisions sur les questions en suspens
Après-midi	7	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-huitième session
		Clôture de la session

---

## Annexe II

## Membres de la Commission de la condition de la femme à sa quarante-huitième session<sup>a</sup>

(45 membres : mandat de quatre ans)

<i>Membre</i>	<i>Mandat expirant respectivement à la fin des quarante-huitième, quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions</i>
Afrique du Sud . . . . .	2006
Allemagne . . . . .	2005
Algérie . . . . .	2007
Argentine . . . . .	2005
Arménie . . . . .	2007
Azerbaïdjan . . . . .	2005
Belgique . . . . .	2007
Bénin . . . . .	2004
Bolivie . . . . .	2007
Botswana . . . . .	2006
Brésil . . . . .	2004
Burkina Faso . . . . .	2006
Canada . . . . .	2007
Chine . . . . .	2004
Chili . . . . .	2004
Congo . . . . .	2007
Croatie . . . . .	2004
Cuba . . . . .	2006
Danemark . . . . .	2004
Émirats arabes unis . . . . .	2006
États-Unis d'Amérique . . . . .	2004
Fédération de Russie . . . . .	2007
Gabon . . . . .	2006

<sup>a</sup> Mandat expirant à la fin des quarante-huitième, quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions, soit, respectivement, en 2004, 2005, 2006 et 2007, comme précisé.

<i>Membre</i>	<i>Mandat expirant respectivement à la fin des quarante-huitième, quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions</i>
Guatemala . . . . .	2006
Guinée . . . . .	2005
Inde . . . . .	2007
Indonésie . . . . .	2006
Iran (République islamique d') . . . . .	2006
Japon . . . . .	2005
Kirghizstan . . . . .	2004
Malaisie . . . . .	2005
Malawi . . . . .	2004
Nicaragua . . . . .	2006
Nigéria . . . . .	2007
Pakistan . . . . .	2005
Pays-Bas . . . . .	2005
Pérou . . . . .	2005
République de Corée . . . . .	2006
République dominicaine . . . . .	2004
République-Unie de Tanzanie . . . . .	2005
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	2005
Soudan . . . . .	2006
Thaïlande . . . . .	2007
Tunisie . . . . .	2005
Turquie . . . . .	2007

## Annexe III

## Membres de la Commission de la condition de la femme à sa quarante-neuvième session<sup>b</sup>

(45 membres : mandat de quatre ans)

<i>Membre</i>	<i>Mandat expirant respectivement à la fin des quarante-neuvième, cinquantième, cinquante et unième et cinquante- deuxième sessions</i>
Afrique du Sud . . . . .	2006
Allemagne . . . . .	2005
Algérie . . . . .	2007
Argentine . . . . .	2005
Arménie . . . . .	2007
Azerbaïdjan . . . . .	2005
Belgique . . . . .	2007
Bolivie . . . . .	2007
Botswana . . . . .	2006
Burkina Faso . . . . .	2006
Canada . . . . .	2007
Chine . . . . .	2008
Congo . . . . .	2007
Cuba . . . . .	2006
El Salvador . . . . .	2008
Émirats arabes unis . . . . .	2006
États-Unis d'Amérique . . . . .	2008
Fédération de Russie . . . . .	2007
Gabon . . . . .	2006
Ghana . . . . .	2008
Guatemala . . . . .	2006
Guinée . . . . .	2005
Hongrie . . . . .	2008

<sup>b</sup> Mandat expirant à la fin des quarante-neuvième, cinquantième, cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions soit, respectivement, en 2005, 2006, 2007 et 2008, comme précisé.

---

Inde . . . . .	2007
Indonésie . . . . .	2006
Iran (République islamique d') . . . . .	2006
Islande . . . . .	2008
Japon . . . . .	2005
Kazakhstan . . . . .	2008
Malaisie . . . . .	2005
Maurice . . . . .	2004
Nicaragua . . . . .	2006
Nigéria . . . . .	2007
Pakistan . . . . .	2005
Pays-Bas . . . . .	2005
Pérou . . . . .	2005
République de Corée . . . . .	2006
République dominicaine . . . . .	2008
République-Unie de Tanzanie . . . . .	2005
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	2005
Soudan . . . . .	2006
Suriname . . . . .	2004
Thaïlande . . . . .	2007
Tunisie . . . . .	2005
Turquie . . . . .	2007

---